

Informations de base	
2025/0326(BUD)	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
BUD - Procédure budgétaire	
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Suède – EGF/2025/003 SE/Northvolt	
Subject	
4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 8.70.49 Budget 2025	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	SALLA Aura (EPP)	31/10/2025
		Rapporteur(e) fictif/fictive DIBRANI Adnan (S&D) FURET Angéline (PfE) CHASTEL Olivier (Renew) ANDRESEN Rasmus (Greens/EFA) FARANTOURIS Nikolas (The Left)	
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	DANIELSSON Johan (S&D)	16/10/2025
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avoir.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	-- --	
	Emploi, affaires sociales et inclusion	-- --	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/10/2025	Publication du document de base non-légitif	COM(2025)0621 	Résumé
12/11/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/11/2025	Adoption du projet du budget par le Conseil		
20/11/2025	Vote en commission		
21/11/2025	Dépôt du rapport budgétaire	A10-0239/2025	
16/12/2025	Décision du Parlement	T10-0325/2025	
16/12/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0326(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission	BUDG/10/04328

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE779.349	04/11/2025	
Amendements déposés en commission		PE779.563	10/11/2025	
Avis spécifique	EMPL	PE779.464	11/11/2025	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A10-0239/2025	21/11/2025	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T10-0325/2025	16/12/2025	
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2025)0621 	28/10/2025	Résumé	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
DIBRANI Adnan	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	06/11/2025	Arbetsförmedlingen
DIBRANI Adnan	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	27/10/2025	IF Metall

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Suède – EGF /2025/003 SE/Northvolt

2025/0326(BUD) - 28/10/2025 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour aider la Suède confrontée à des licenciements dans le secteur des activités d'architecture et d'ingénierie intervenus chez Northvolt et ses filiales, ainsi que 13 sous-traitants, fournisseurs et producteurs implantés en Suède.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le 16 juin 2025, la Suède a présenté la demande EGF/2025/003 SE/Northvolt en vue d'obtenir une contribution financière du FEM à la suite de licenciements survenus chez Northvolt (Northvolt AB) et ses filiales, ainsi que 13 sous-traitants, fournisseurs et producteurs implantés en Suède.

Au terme de l'évaluation de cette demande, la Commission a conclu que les conditions d'octroi d'une contribution financière du FEM étaient remplies.

Fondements de la demande

La Suède a présenté la demande au titre du critère d'intervention énoncé à l'article 4 du règlement (UE) 2021/691, qui exige la cessation d'activité d'au moins 200 travailleurs licenciés sur une période de référence de quatre mois, dans une entreprise d'un État membre, y compris lorsque cette cessation d'activité concerne des travailleurs licenciés chez des fournisseurs ou producteurs en aval et/ou des travailleurs indépendants.

La période de référence de quatre mois pour la demande s'étend du 28 novembre 2024 au 28 mars 2025.

La cessation d'activité au cours de la période de référence concerne **5.561 travailleurs licenciés** à Northvolt et **268 travailleurs licenciés** chez 8 sous-traitants, fournisseurs et producteurs en aval de Northvolt.

Événements ayant conduit aux licenciements et à la cessation d'activité

L'événement à l'origine de ces licenciements est un événement de restructuration majeur concernant Northvolt AB, suivi de la faillite de l'entreprise. En conséquence, une nouvelle vague plus réduite de licenciements a frappé les sous-traitants, les fournisseurs et les producteurs en aval de l'entreprise.

Northvolt AB a été fondée par des investisseurs privés en 2016 pour tenter de créer une industrie européenne des batteries afin de réduire la dépendance à l'égard des fabricants chinois. L'usine Northvolt Ett (Northvolt One), avait été créée dans le but de fabriquer des batteries lithium-ion pour voitures électriques et de stocker de l'énergie.

Northvolt Ett a ouvert ses portes en juin 2022. Toutefois, de sérieux problèmes ont empêché la production d'atteindre son niveau prévu (seulement 0,5% en 2023), poussant les clients à annuler leurs commandes.

Dans le même temps, les producteurs chinois de batteries ont pu vendre des batteries à moitié de prix par rapport à Northvolt, en raison de subventions publiques. Dans ce contexte, Northvolt a annoncé en septembre 2024 le licenciement de 1.600 employés avant d'être déclarée en faillite en mars 2025. La production a cessé en mai 2025.

En août 2025, la start-up américaine Lyten a manifesté son intention de reprendre l'activité, mais la date d'une éventuelle relance de la production et le nombre de réembauches restent inconnus.

La faillite de Northvolt est la plus grande faillite de Suède à l'époque moderne. Les licenciements ont eu lieu sur les sites de Northvolt à Skellefteå, Västerås et Stockholm. L'impact sur la ville de Skellefteå (36.000 habitants dans la ville et 77.000 habitants dans la municipalité) est grave. Par conséquent, les autorités suédoises ont décidé de concentrer l'aide du FEM sur Skellefteå.

Après la faillite de Northvolt, le chômage a fortement augmenté pour atteindre 8,2% en avril 2025. La fuite des cerveaux attendue à la suite des déplacements d'emplois suscite des craintes importantes. Bon nombre des travailleurs licenciés possèdent des compétences particulières dans le domaine de la production et de l'ingénierie des batteries. Des mesures ciblées pourraient être nécessaires pour aider ces personnes à trouver de nouveaux rôles dans d'autres industries en expansion dans la région.

Bénéficiaires

On estime à **5.800** le nombre de travailleurs licenciés qui devraient participer aux mesures (71,1% d'hommes et 28,9% de femmes).

Les **services personnalisés** à fournir aux travailleurs licenciés comprennent les actions suivantes: i) analyse approfondie et planification individuelle; ii) activités de recherche d'emploi et coaching; iii) soutien à la création d'entreprise; iii) aide à l'investissement au démarrage; iv) formation sur le marché du travail; v) cours de formation dans le cadre du système éducatif normal; vi) étapes vers une activité professionnelle pour les bénéficiaires particulièrement vulnérables; vii) allocations; viii) compétences numériques et vertes.

Proposition budgétaire

Le coût total estimé s'élève à 14.210.537 EUR; il correspond aux dépenses pour les services personnalisés à hauteur de 13.663.977 EUR et aux dépenses pour financer les activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité, ainsi que les activités de contrôle et de rapport, pour un montant de 546.560 EUR.

Après examen de la demande, la Commission propose de mobiliser le FEM pour un montant de **8.526.322 EUR**, représentant 60% du coût total des mesures proposées, afin d'apporter une contribution financière à la demande.